





PACK ASSISTANCE

-  +33 6 34 63 06 75
-  contact@procybex.fr
-  Siège social
26 Chaussée Marcadé
80100 ABBEVILLE

Notre **Pack Assistance** a un double objectif prioritaire, pour vous accompagner dans l'urgence en cas de cyberattaque à :

-  Figurer la "scène du crime"* : nous collectons alors l'ensemble des preuves numériques qui feront l'objet d'une étude forensique ultérieure.
-  Assister votre équipe informatique* : nous accompagnons votre équipe pour remettre en état de fonctionnement « nominal » votre système d'information le plus rapidement possible.

Mais également pour vous accompagner à :

- Sensibiliser aux règles d'hygiène élémentaires
- Sécuriser davantage le matériel du système d'information
- Préparer les réponses à apporter suite à une cyberattaque
- Confiner un incident**
- Eradiquer et nettoyer en fonction de l'incident (*Malware, Ransomware, Crypto-Virus, etc..*)
- Aider à démarrer la procédure PCA/PRA, si nécessaire
- Organiser les événements post incident

Les interventions urgentes sont réalisées par notre expert en cybersécurité, appuyé par notre partenaire spécialiste qui bénéficie de 15 ans d'expérience en informatique, et de 5 ans de travail avec le Ministère de la Justice en qualité d'Expert Judiciaire auprès des Tribunaux.

Nous intervenons dans notre lab, ou sur votre site en France, dans les délais les plus courts possibles.

- Intervention sur site ✓
- Intervention à distance ✓
- Hotline dédiée ✓
- Assistance en cas de cyber-malveillance interne ✓
- Assistance en cas de cyber-intrusion ✓
- Assistance en cas de cyber-vandalisme ✓
- Assistance en cas de cyber-crime ✓
- Assistance en cas de cyber-terrorisme ✓
- Accompagnement pour remise en état du système d'information ✓
- Sensibilisation aux règles d'hygiène informatiques ✓
- Collecte de preuves numériques ✓
- Gestion réponse suite à incident ✓
- Aide à l'isolement de l'incident ✓
- Aide au démarrage PCA/PRA ✓
- Accompagnement à l'éradication de la cyber-attaque ✓
- Gestion post incident ✓

*Dans la limite de 2 journées de prestation durant la durée du contrat.

Confidentialité et éthique :

Chacun de nos collaborateurs a signé une « charte éthique et déontologique » et une « clause de discrétion » dans lesquelles il s'engage à respecter la plus grande confidentialité, intégrité et honnêteté. D'autre part, nous nous engageons à supprimer les données collectées lors de cette prestation une fois celle-ci terminée.